Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025 01/10/2025
Publié le
ID : 013-211300215-20250924-DEL2025193-DE

République Française
DEPARTEMENT des BOUCHES-DU-RHONE
Arrondissement d'Istres
MAIRIE DE CARRY LE ROUET
13620

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2025-193
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2025

L'an **Deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre du mois de septembre** à 18 heures 00.
Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : **29** ayant pris part à la Délibération : **24**

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, exceptés Mesdames Patricia NOSAL - Sylvie ROUVERAND, et Messieurs Robert BARNAKIAN - Xavier COLONNA étaient excusés et avaient donné procuration et Monsieur Stéphane BURGIO, absent.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE STOCKAGE DE VELOS ELECTRIQUES ENTRE LA COMMUNE DE CARRY-LE-ROUET ET CHAQUE COMMUNE DE LA CÔTE BLEUE ENSUES-LA-REDONNE, LE ROVE ET SAUSSET-LES-PINS

Vu Le code général des collectivités territoriales ;

Le projet la Côte Bleue à Vélo a été retenu dans le cadre de l'appel à projets national AVELO 3, porté par l'ADEME pour une durée de trois ans. Ce projet est soutenu collectivement par les quatre communes de la Côte Bleue : Carry-le-Rouet, Ensuès-la-Redonne, Le Rove et Sausset-les-Pins.

Ce programme vise à encourager la pratique du vélo au quotidien sur le territoire, à destination des habitants du territoire.

L'objectif de ce service est d'offrir aux habitants de la Côte Bleue la possibilité de tester l'usage du vélo avant de s'engager dans un éventuel achat.

Considérant le projet « La Côte Bleue à Vélo », visant à favoriser le développement de l'usage du vélo sur l'ensemble du territoire intercommunal ;

Considérant l'élaboration d'un schéma directeur cyclable sur la Côte Bleue, destiné à structurer et planifier les aménagements cyclables ;

Considérant la volonté partagée de promouvoir et de faire découvrir la pratique du vélo par la mise en place d'actions spécifiques à destination des habitants et des usagers tel que la Fête du Vélo ;

Considérant l'acquisition de vélos électriques dans le cadre du projet national AVELO3 ;

Considérant l'accord intervenu entre les deux communes en vue de permettre la mise à disposition et la location de vélos électriques sur le territoire de la commune d'accueil.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 013-211300215-20250924-DEL2025193-DE

A l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un local de stockage de vélos électriques avec chaque commune de la Côte Bleue : Ensuès-la-Redonne, Le Rove et Sausset-les-Pins ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent avec chaque commune de la Côte Bleue : Ensuès-la-Redonne, Le Rove et Sausset-les-Pins.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER